

SAINT-VERAND

Octobre 2018



NUMERO SPECIAL

QUESTIONNAIRES CCAS



Notre rôle d'élus est de respecter et de mettre en action nos engagements avec l'arbitrage budgétaire que cela impose, tout en affrontant les inattendus du quotidien. Cela demande du temps, de l'écoute, de l'humilité et impose que nous prenions nos responsabilités d'élus pour faire les choix qui, forcément, engagent durablement l'avenir de notre village.

Les préoccupations exprimées par les habitants dans le sondage CCAS 2018 sont des outils précieux à la réflexion, au bilan et à la prise de décision dans un souci de cohérence avec les projets en cours ou à venir.

Ce document, recense, d'une part, vos préoccupations principales, les réponses de la municipalité, du CCAS et retrace, d'autre part, la somme des actions déjà accomplies.

Certes, tout n'est pas parfait et il reste toujours beaucoup à faire, mais sachez que nous travaillons chaque jour pour continuer à améliorer la vie quotidienne des Saint-Vérannais, en cherchant à maintenir un cadre de vie de qualité, à répondre aux besoins des familles, à valoriser l'histoire locale, à soutenir les associations et à faire en sorte que chaque habitant trouve sa place dans la cité.

Bernard EYSSARD. Maire et Président du CCAS de Saint-Vérand

SOMMAIDF

	Présentation	3
2	Sécurité Vitesse Piste cyclable	4-5
3	Incivilités Nuisances	6-7
4	Voirie Travaux Aménagements	8-9



Responsable de publication: Bernard EYSSARD, Maire et Président du CCAS de Saint-Vérand.

Rédacteurs: Claude MULLER, Dominique UNI, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Jean Philippe GORON, Adjoints.

Contacts: Mairie et CCAS de Saint-Vérand 04 76 38 11 05

Mairie et verand@varange fr Mairie.st.verand@wanadoo.fr mixagcafe.st.verand@orange.fr

www.saint-verand.fr mixagecafe.wix.com/ccas

Edité par Press vercors

Présentation

Trop souvent méconnu, le rôle d'un Centre communal d'action sociale (CCAS) ne se limite pas à l'organisation du repas des aînés ou à l'attribution d'aides spécifiques.

Sa mission principale est d'animer une action générale de prévention et de développement social global dans la commune, en lien avec les autres institutions communales ou territoriales.

La loi lui impose de procéder à des analyses de besoins, dans le but de recueillir les attentes et les préoccupations des habitants, pour envisager ensuite des réponses ou relayer les besoins exprimés auprès des institutions concernées.

Une 1ère édition en 2015 a permis au CCAS de mieux connaitre les St Vérannais et de mettre en place des réponses aux besoins, telles que la création du Mixage Café mais aussi l'aide à la restauration scolaire et l'aide aux déplacements.

Pour sa seconde édition en Avril 2018, le CCAS renouvelle la démarche, passant en revue tous les domaines de la vie sociale au sens large : cadre de vie, enfance,

adolescence, logement, déplacements, vie sociale, complétés par un sondage sur le Mixage Café, dans une démarche de bilan et d'amélioration.

Si certains besoins relèvent de réponses individuelles spécifiques, d'autres sont largement partagés par l'ensemble des habitants : des préoccupations bien légitimes qui ont un intérêt collectif. Ne pouvant faire une présentation exhaustive de l'ensemble des résultats, nous avons fait le choix de vous exposer ces grandes préoccupations partagées.

Un questionnaire a

été adressé à tous les

habitants en Avril

2018 pour recueillir

leurs besoins et leurs

attentes.

Questionnaires recus (sur 713 foyers)



Couples avec enfants mineurs



Couples sans enfant



Personnes seules



Personnes

seules avec enfants



Action sociale

Claude MULLER, Adjointe

11-16 ans

Le cadre de vie de la commune

Pour 96% des questionnés, la vie dans la commune est jugée agréable, les habitants sont satisfaits de vivre dans leur quartier : « un village où il fait bon vivre ».

Tranquille aimable aimable

uartie Paisible entraid

tranquillité

3



Des opérations d'aménagement de voiries et d'urbanisme sont régulièrement entreprises par la commune afin d'améliorer la sécurité routière et piétonne de ses habitants.

L'augmentation du trafic et les incivilités de certains chauffeurs restent la première cause de l'insécurité routière.

Avec 42 kms de voirie et un budget limité, toutes les routes ne peuvent être aménagées. Aussi les efforts de la collectivité se concentrent sur les secteurs les plus urbanisés. Analysées et priorisées, des zones dangereuses font l'objet de sécurisation par la pose de ralentisseurs et le rétrécissement des voies.

Olivier GAILLARD, Adjoint aux Travaux

 Création de zones de croisements à Rossat, Rolland, chemin neuf.

Acquisition d'un radar pédagogique mobile (incitation à réduire une vitesse excessive) permettant le recueil de données statistiques fiables sur les vitesses de passage. Objectif: étudier les aménagements éventuels pour apaiser la circulation.

 Elargissement de carrefours à la Gaucherie, aux Amours et Quincivet.

 Création et matérialisation de cheminements piétons en divers lieux de la commune : entre le lotissement la Cascade et le pont des services techniques, Rue du Stade, Passerelle

- Aménagement d'un rétrécissement rue des Peupliers.
- Création du chemin piéton rue des Acacias/rue des Cerisiers
- Aménagement du parking de l'école, création d'un arrêt minute
- Aménagement du rétrécissement de l'église.
- Poursuite du cheminement piéton Rue du Stade.
- Matérialisation de la Rue des Peupliers
- Création d'une zone de croisement Combe du Faure et Montée du Moulin.

Sondage

La Sécurité constitue la plus grande préoccupa-

tion des habitants, comme lors du sondage 2015.

Tous les quartiers sont touchés par l'augmentation du trafic, la dangerosité des routes liée à la vitesse excessive des automobilistes, parfois sur des voies très étroites où la limitation de vitesse n'est pas respectée.

Ce constat particulièrement relevé le long de la RD 518, sur le secteur de Moisène et de la Maladière impacte la vie quotidienne : les déplacements à pied ou à vélo ainsi que l'accompagnement des enfants à l'école à pied sont compromis, faute de sécurité et d'infrastructures adaptées.

Pour enrayer ce phénomène, vous avez fait beaucoup de propositions concrètes, en lien avec vos quartiers : limitation vitesse, balisages, dos d'âne et radars, amélioration de l'éclairage, création d'une piste cyclable. Qu'elles relèvent d'un besoin individuel ou collectif, toutes ces propositions ont été transmises à la municipalité.

Octobre 2018

Aménagement de l'entrée Nord du village sur la Route départementale au niveau du lotissement de la Cascade et de la route de Murinais.

Création d'un trottoir et d'un plateau surélevé afin de réduire la vitesse

Les actions réalisées

2018

- Réfection de la chaussée aux Amours et aux Platanes
- Réfection au carrefour de la Gaucherie,
- · Création d'un parking bus au stade,
- Agrandissement de l'entrée du cimetière,
- Traitement annuel à l'émulsion sur les secteurs les plus abîmés et les plus fréquentés.

4

015

2016

2017

Une piste cyclable, Pas si simple...

Entre l'intention et la mise en oeuvre

Depuis 2014, les conseillers municipaux reviennent régulièrement sur le projet de création d'une piste cyclable-piétonne qui pourrait relier le centre village au collège, par la RD, permettant ainsi des déplacements doux sécurisés.



ET DEMAIN ?

Continuité piétonne entre le parking des écoles et les services techniques

Cheminement piéton le long de la RD au niveau de l'entrée Sud du Village

Aménagement à la suite du centre village

Dans un environnement adapté, au sein d'un périmètre communal et d'un paysage non accidenté, la création d'une piste cyclable, hormis le coût qu'elle représente pour la collectivité, serait facilement réalisable et adaptée.

A ST VERAND, ce projet se heurte à un certain nombre de problématiques non résolues à l'heure d'aujourd'hui : en effet, le passage très dangereux entre les murs de Daumont sur la RD 518 n'est pas situé sur notre commune mais sur celle de Saint-Marcellin.

La configuration de cette zone, avec son virage et ses murs de part et d'autre, rend obligatoire une étude technique poussée et des travaux conséquents très coûteux sur un tronçon ne relevant pas de notre compétence.

Par ailleurs, cet aménagement en bordure de la route départementale, située hors agglomération, nécessite que soit associé au projet le conseil départemental, gestionnaire de la RD.

Ce projet ne pourra donc voir le jour qu'avec l'implication et la participation de la ville de Saint-Marcellin et du Conseil Départemental.

A l'heure actuelle, la commune a bien inscrit dans son document d'urbanisme (le PLU) des emplacements réservés qui permettront les acquisitions foncières futures et budgétisé une étude de faisabilité.

Cette étude n'a cependant pas été lancée, en raison notamment des négociations à engager avec la commune voisine et le Conseil Départemental.

Stéphane TOURNOUD, Adjoint à l'Urbanisme

sur l'éclairage

Début 2015, l'équipe municipale a lancé une étude sur l'éclairage public de notre commune.

Cette étude visait 3 objectifs :

- La diminution de la facture énergétique,
- L'amélioration de la qualité de l'éclairage,
- L'amélioration de la sécurité des installations d'éclairage public.

Suite au diagnostic technique et à la cartographie du réseau, le bureau d'étude a proposé un schéma global de rénovation.

Ce plan d'actions doit nous permettre d'économiser environ 15% de notre consommation d'énergie électrique tout en améliorant sensiblement la qualité de l'éclairement et la sécurité.

Ainsi l'équipe municipale a décidé sur 3 années (2016 à 2018) de rénover une grande partie du réseau d'éclairage public de la commune soit près de 170 points lumineux (foyers et luminaires) vétustes et énergivores.

L'ensemble de ces travaux étalés sur 3 années permettra de remettre à niveau notre éclairage public pour une meilleure qualité d'éclairage, davantage de sécurité et des économies d'énergie. Plus de 150 000 euros ont été investis, subventionnés à 80%.

Jean Philippe GORON, Adjoint aux finances



150 000€

ECLAIRAGE



De nature très diverse, incivilités et nuisances sont fortement mises en

avant et viennent entacher la vie quotidienne et le cadre de vie.

- Des déchets abandonnés dans la nature ou devant les moloks... une grande exaspération, particulièrement au Lotissement du Stade.
- Des nuisances liées aux comportements, défaut d'entretiens, problèmes d'accessibilité, haies non entretenues qui gênent la visibilité et le passage.
- Des nuisances sonores, aboiements incessants des chiens, véhicules, machines, tapage nocturne, proximité du multisports.
- Des nuisances liées à l'errance des chiens et des chats.

L'incivisme et les déchets

DES CONTRAVENTIONS POUR LES DEPÔTS SAUVAGES

L'ouverture de sacs déposés devant les moloks nous a permis de retrouver quelques contrevenants.

Très prochainement, avec l'embauche de brigades vertes à la SMVIC, des rondes seront effectuées sur les sites sensibles.

D'autres communes ont aussi fait le choix de poser des caméras de surveillance. Il serait très regrettable de devoir tout filmer et fliquer. Mais il apparaît évident que la seule communication au bon sens ne suffit pas. Une exaspération partagée!

Avec l'arrêt du ramassage de porte à porte des ordures ménagères en 2011, les moloks et containers de tri ont investi le paysage de notre territoire. Gérés maintenant par la communauté de commune SMVIC, les points d'apports volontaires (PAV) sont source d'exaspération quotidienne.

Sur les 5 PAV de notre commune, le site du stade cristallise les mécontentements et à juste titre.

Force est de constater qu'un certain nombre de personnes ne jouent pas le jeu et s'évertuent à déposer encombrants et sacs poubelles au pied des moloks. Une incivilité grandissante qui affecte l'ensemble de la population! Ces dépôts sauvages attirent guêpes, insectes et rats. Ils provoquent des pollutions olfactives et visuelles.

Outre l'atteinte flagrante à l'environnement et à notre cadre de vie, ils entraînent des interventions fréquentes qui représentent un coût important pour notre collectivité. Car, si l'entretien des PAV est géré par les services de la SMVIC, le nettoyage ponctuel des abords des conteneurs est quant à lui effectué par les agents de la commune : Des interventions fréquentes de désencombrants, des heures de nettoyage, une perte de temps et un travail dégradant pour nos agents communaux, ainsi qu'un coût certain pour nous tous!

Jean Philippe GORON





LES NUISANCES AUDITIVES, LA REGLEMENTATION

Les activités d'entretien des espaces verts privatifs sont réglementées dès lors qu'elles sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores pour les voisins.

Cela concerne les tondeuses à gazon, les débroussailleuses, les tronçonneuses, les taille-haies, les broyeurs de végétaux et tout autre matériel bruyant notamment de bricolage (scie, ponceuse, perceuse...).

Les créneaux horaires à respecter sont les suivants :

LES JOURS OUVRABLES de 8 h 30 à 12h et de 14h à 19h,

LES SAMEDIS, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h.

> LES DIMANCHES ET JOURS FERIES. de 10 h à 12h.

En cas de désagrément, le bon sens prévaut. Aller voir son voisin et lui indiquer que le niveau de bruit vous incommode et lui demander de différer les travaux entrepris. Communication, respect et tolérance!

Terrain multisport Réglementation

Un règlement fixe les horaires d'utilisation du terrain multisport : tous les jours de 8h à 20h.

La priorité d'utilisation est donnée aux enfants de l'école et au Centre de loisirs Zébulon.

La divagation des animaux domestiques

sur notre commune. notamment aux abords du stade. Ils ouvrent régulièrement les sion acquitter les frais de sacs déposés devant les moloks aggravant la situation. Ces chiens errants peuvent aussi présenter un danger pour les enfants et adultes fréquentant les infrastructures sportives ou causer des accidents sur les voiries.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

La commune peut aussi capturer un animal jugé dangereux et le placer à la fourrière.

Le propriétaire dispose de 8 Plusieurs chiens sont aperçus jours ouvrés pour se manifester et reprendre l'animal. Il devra bien sûr à cette occagarde sous peine d'amende.



L'entretien des haies

Le maire est parfaitement fondé, au titre de son pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique, dicté par le souci de la sécurité des personnes qui l'empruntent .

- Interdiction de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (article R116-2-5° du code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent doivent être coupées à l'aplomb de la limite, par les propriétaires ou exploitants.
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations.
- La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du propriétaire.

interpellée, notamment à la Maladière, suite à des attroupements bruyants en soirée sur des parkings.

Outre le bruit, le dépôt sauvage de détritus (canettes, papiers) représente une vrai gêne pour les habitants du quartier.

La commune a été plusieurs fois Le Maire, disposant de pouvoirs de police, est intervenu plusieurs fois pour rappeler les règles et dissuader les récidives.

> Il a été aussi demandé à la gendarmerie d'intervenir et de faire des rondes sur les sites sensibles.

ET DEMAIN?

Un projet Mixage Café « poubel' la vie » se mettra en place en 2019 dans la commune, initié par les ados intéressés, pour aller plus loin dans la sensibilisation et la responsabilité collective des déchets.



Une loi qui oblige à repenser le paysage

Depuis le 1 er Janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit aux collectivités territoriales et à l'Etat, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Cela concerne l'entretien des espaces verts, les voiries ainsi que les promenades accessibles au public.

S'il s'agit d'une avancée importante pour la protection de la biodiversité et la santé des populations, il n'en reste pas moins que cette loi a contraint les collectivités à revoir leur mode de fonctionnement, à mettre en place des plans de désherbage et à investir dans du nouveau matériel thermique et mécanique.

Cette loi nous oblige tous à repenser le paysage différemment et à accepter la présence de mauvaises herbes ainsi qu'une végétation spontanée et moins maitrisée.

Avec ses 74km2 de superficie et ses 42 kms de voiries, la commune s'efforce de mener à bien ses missions avec pas moins de 200h de broyage des banquettes et talus.

Elle s'est dotée d' une balayeuse qui sera complétée par du matériel supplémentaire en 2019.

Olivier GAILLARD

Toutes les voiries ne sont pas communales. Leurs classements en voies communales est l'acte administratif qui confère à une voie son caractère de voie publique et la soumet ainsi au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée.

Vous avez été nombreux à signaler des voies en mauvais état, impraticables ou jonchées de « nids de poule ». Dans la mesure où ces voies sont privées, la commune n'a pas pour vocation de les entretenir.

Des préoccupations sur l'entretien des lotissements et des chemins privés ; l'état de certaines routes très dégradées ; des bas côtés non débroussaillés ; des problèmes de la visibilité et de passage ; un sentiment d'abandon pour des travaux non réalisés ; des aménagements divers attendus : un parc pour les enfants, bancs...



Vous avez pu le constater, l'ambroisie se répand et se multiplie sur l'ensemble de la Commune.

Cette plante allergisante, à l'origine de très nombreuses pathologies demande une vraie complémentarité d'entretien et une responsabilité collective à la fois des services communaux mais également des propriétaires ; car l'effort d'éradication des zones publiques par des agents communaux ne servira à rien si les propriétaires ne mènent pas ce même combat sur leurs terrains privés.



Les lotissements

Privés Les voies de lotissement construites par un promoteur privé restent propriétés privées, tant qu'une décision de classement n'est pas intervenue. Leur entretien reste de ce fait à la charge des propriétaires.

Pour qu'une commune puisse procéder au classement dans la voirie communale d'une voie privée, elle doit au préalable être devenue propriétaire de l'assiette de la voie, soit par cession amiable, soit par

expropriation. Il faut aussi que le caractère public de la voie soit nettement affirmé, ce qui implique qu'elle soit ouverte à la circulation publique et ne soit pas réservée à l'usage exclusif des riverains.

La commune a mis en place une procédure d'incorporation des voies privées dans le domaine public, procédure adoptée par délibération le 21 novembre 2011.

Cette procédure se divise en 4 grandes étapes :

- Saisine de la commune par le collectif demandeur et examen de la demande;
- Élaboration du diagnostic du bien à incorporer pour remise en état et aux normes;
- Remise en état et aux normes du bien ;
- Incorporation du bien.

Quelques lotissements privés ont formulé auprès de notre commune la volonté de reprise de leurs voiries. Pour certains, la procédure n'a pu aboutir : l'état général de la voirie est trop dégradé et nécessite des travaux préalables importants dont les propriétaires ne veulent pas assumer le coût.

Stéphane TOURNOUD

Terrain multi-sports

L'aire de jeux multi-sports réceptionnée en 2017 répond aux attentes sportives de l'école primaire, du Centre de loisirs de Zébulon, des associations et des jeunes du village.

L'ensemble de cette opération, d'un montant de 85800 euros TTC a bénéficié de subventions départementales et régionales à hauteur de 45%. Idéalement situé, à environ 400 mètres de l'école et de l'accueil de loisirs, ce terrain multisports permet la pratique d'activités sportives tout au long de l'année, telles que le foot, hand, basket, volley, tennis



Un parc pour les petits?

Pouvoir accéder à un parc de jeux pour tout-petits sur la commune est un souhait exprimé par les parents d'enfants non scolarisés. Ce besoin a été pris en compte par la municipalité qui réfléchit à cette demande.

Actuellement, le Mixage Café dispose de jeux extérieurs pour tout-petits : structure toboggan, bac à sable, acquis grâce à des subventions.

L'accès y est totalement libre pour tous,

pendant les heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi 13h30-18h.

Les tout-petits et leurs parents sont les bienvenus.

200 h

50 000€

15000€

Heures de broyage

Réfection/Entretien

Balayeuse



Sur une commune aussi vaste que la nôtre, avec ses hameaux disséminés et très excentrés du centre village, la question de la mobilité est primordiale.

Le CCAS est d'autant plus sensibilisé à ces difficultés qu'elles risquent de progresser, compte tenu de l'âge de la population.

Le sondage 2015 révélait déjà des situations complexes, où les besoins primaires (courses, soins, liens sociaux) n'étaient pas satisfaits. Aussi, en Mai 2015, le Conseil d'administration du CCAS avait mis en place une aide aux transports à titre expérimental (convention avec des sociétés de taxis). Celle-ci n'a pas été reconduite en 2017 du fait de l'absence de demandes.

Le dispositif « sortir plus » des caisses de retraites propose un accompagnement aux personnes de plus de 80 ans qui rencontrent des difficultés à se déplacer.

Le dispositif TIC permet aux personnes proches d'un point d'arrêt de pouvoir profiter d'un transport en commun le vendredi et le samedi.

Bien évidemment, aucun de ces dispositifs ne pourra remplir pleinement sa fonction et satisfaire tous les besoins en matière de mobilité.

Sondage

Si la majorité des habitants n'expriment pas de difficultés de mobilité, 12% des sondés rencontrent des difficultés à se déplacer

pour diverses raisons : ils ne possèdent pas ou plus de voiture ; ils ne peuvent plus utiliser leurs véhicules du fait de leur grand âge, d'un handicap ou d'un problème de santé ; ils ne disposent pas de moyens suffisants pour entretenir leur véhicule.

Ces difficultés de déplacements empêchent les besoins primaires (courses alimentaires ou soins), les démarches d'insertion et d'accès à l'emploi ainsi que l'accès aux loisirs. Certains utilisent les services d'un taxi ponctuellement, notamment chez les séniors ou font appel à la solidarité familiale.

Le TIC (transport intercommunal Chatte, St Marcellin, St Vérand) est plutôt bien repéré par les habitants. Pour la majorité, il ne semble pas adapté à leurs situations : trop éloignés du point de ramassage ; trop handicapés pour monter dans un minibus ; l'inconfort de se tenir au bord de la route à attendre ; un temps d'attente entre l'aller et le retour jugé soit beaucoup trop long, soit beaucoup trop court. Seules 5 personnes envisagent d'utiliser ce service.

Par ailleurs, ces mêmes personnes expriment leurs regrets de ne pas pouvoir se rendre aux après-midis du Mixage Café, faute de moyen de locomotion.



Une réflexion plus large s'engage actuellement avec la Communauté de communes, de façon à explorer diverses alternatives, qui, conjuguées entre elles, seraient susceptibles de répondre aux besoins : autostop sécurisé, transport à la demande, auto partage, covoiturage...

Dans l'immédiat, pour permettre l'accès de tous aux activités du Mixage Café, le CCAS propose un système de covoiturage à partir du domicile, assuré par des bénévoles.

Si vous souhaitez en bénéficier, nous vous invitons à appeler le 04 76 38 82 19 (Mixage Café).

Claude MULLER, Adjointe Action sociale

SORTIR PLUS

À partir de 80 ans

C'est quand

vous voulez

Aller chez le coiffeur, retrouver ses amis, faire ses courses, voir des spectacles....



Vous avez 80 ans et plus, vous éprouvez des difficultés à vous déplacer. A votre demande, quand vous voulez, votre caisse de retraite complémentaire met à votre disposition son service sortir plus, pour vous accompagner, à pied ou en voiture. Renseignez vous.



A partir du 23 Octobre 2018 Les nouveaux circuits se met-

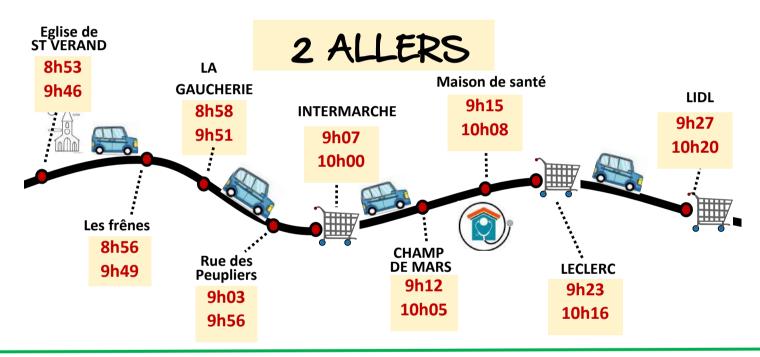
Les nouveaux circuits se mettent en place le 23 octobre

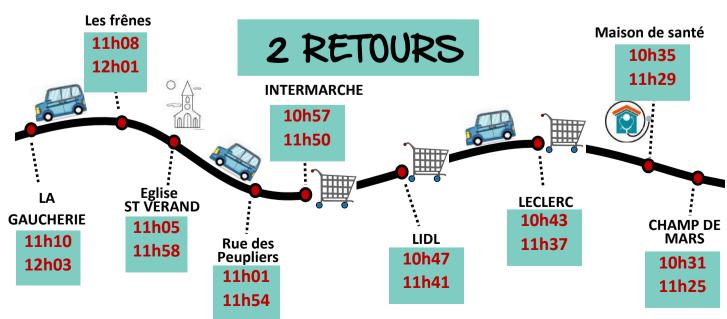
afin de répondre au mieux à la demande des 3 communes, avec une matinée dédiée à chaque commune. Pour Saint-Vérand, ce sera le vendredi matin avec 2 allers /2 retours : Daumont, l'église, la D518 jusqu'à l'intersection "Gaucherie" puis le stade, rue des Peupliers, allée des Lauriers, rue des Cerisiers, Intermarché, Champ de Mars, Maison de la santé, Leclerc, Lidl et retours au point de départ.

La première semaine sera gratuite afin de vous familiariser avec ces nouveaux parcours. Vous pouvez vous faire accompagner par un membre de votre famille ou un proche. Le chauffeur du bus sera accompagné d'un bénévole du TIC qui vous aidera à prendre le bus si besoin. Des flyers sur les horaires des circuits seront mis à disposition à la mairie et distribués dans le journal communal.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Monique FERRIEUX 06 88 51 73 47 ou Monique LARGOT 06 73 73 57 58, membres du CCAS de ST VERAND, chargées du TIC sur la commune.

Le nouveau circuit du Vendredi







(127 familles)

Pour la petite enfance, 80% des familles ne rencontrent pas de difficultés à trouver un mode de garde.

La majorité des familles sont satisfaites des services communaux : restauration, TAP, garderie, accueil de loisirs.

Les sujets d'insatisfaction portent principalement sur :

- le coût élevé de la restauration scolaire,
- le fonctionnement et le coût des TAP.
- le logiciel de réservation,
- les encaissements et l'impossibilité de paiement par Carte Bancaire.

La collectivité a une responsabilité particulière dans l'éducation des enfants.

Ainsi, à travers les activités mises en place lors des temps scolaires et périscolaires, Saint-Vérand est très fortement engagé dans cette démarche éducative qui vient prolonger la mission formatrice de l'école.

La municipalité poursuit sa réflexion dans son engagement auprès des citoyens de demain et continue à investir dans l'éducation.

Prendre en compte les réalités de la journée de l'enfant et permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale constituent les fondements de la politique éducative mise en place sur la commune.

En effet, au-delà des obligations imposées par la loi (investissements bâtiments, achats de mobiliers et équipements, rémunération des ATSEM, fournitures scolaires, chauffage, entretien...), la municipalité a construit un cadre global et cohérent, visant à articuler les 4 temps qui structurent la vie d'un enfant : scolaire,

périscolaire (avant et après l'école), extrascolaire (temps des vacances) et familial.

> Dominique UNI, Ajointe Enfance-Jeunesse

ETRE ECOLIER A SAINT-VERAND,

C'est bénéficier d'une palette d'activités à forte valeur éducative qui ponctue la journée : autant de séquences qui permettent d'enrichir la journée de l'enfant, de l'accompagner dans ses apprentissages tout en lui permettant d'accéder à des activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Animateurs diplômés, personnels de service, ATSEM..., une dizaine d'agents municipaux intervient quotidiennement pour assurer un service public de qualité.





SAINT-VERAND a, de longue date, sur l'ensemble des Temps Périscolaires, mis en place des moyens d'accueil adaptés : au total, 5 heures et demi d'accueil périscolaire

journalier proposées de 7h30 à 18h30, pour un tarif/enfant de 5 à 8€, restauration comprise.

Des professionnels de l'animation sont en charge de tous ces moments qui contribuent à l'épanouissement de l'enfant.

Ainsi en est-il du **temps du déjeuner** qui poursuit des objectifs éducatifs sur le vivre ensemble, le savoir être à table, l'équilibre nutritionnel et l'éveil du goût dans un espace de restauration convivial.



ou l'organisation des activités oxtrascolairos

La municipalité fait encore preuve de volontarisme sur le champ de l'extrascolaire et mobilise de conséquents movens humains et financiers pour déployer une offre de services en direction des familles.

L'accueil de Loisirs « ZEBULON », ouvert 8 semaines dans l'année, accueille les enfants de 3 à 11 ans lors des vacances.



Pour répondre aux besoins des familles

En 2015, suite aux besoins exprimés lors du sondage, le CCAS avait voté une participation à la restauration pour les familles dont les quotients familiaux étaient compris entre 0 et 600€.

Ce dispositif a été peu utilisé au cours de ces 3 ans. C'est pourquoi, en lien avec les besoins exprimés cette année, la Municipalité a décidé, dans un souci d'équité de traitement, de baisser les tarifs de la pause méridienne pour les quotients de 0 à 600€.

Elle a également décidé de la gratuité de l'accueil : 13h30-14h15.

Aujourd'hui, les familles saint-vérannaises procèdent en ligne à leurs réservations périscolaires, via le portail FAMILLES de Berger Levrault (logiciel mutualisé services internes de la communauté de communes/services périscolaires de 18 communes du territoire); cependant le paiement en ligne n'est pas à ce jour activé.

Le contrat avec B. Levrault arrivant à échéance en octobre 2019, SMVIC travaille à la modernisation et au déploiement d'un outil numérique commun sur l'ensemble des communes du territoire. Le paiement en ligne sera une des priorités des prestations requises.

es actions réalisées

d'accueil au sein des écoles en cas de grève Intégration progressive des produits

Mise en place du service minimum

- bio dans les repas proposés au restaurant scolaire
- Installation de 2 tableaux numériques interactifs à l'école élémentaire (nouvelles formes de pédagogie)
- Révision du plan de circulation du parking de l'école
- Aide du CCAS concernant la restauration scolaire en direction des familles
- Intervenant musique
- Dotation de tablettes numériques pour les classes élémentaires
- Achat de claustras pour amoindrir les nuisances sonores à l'intérieur de la salle de restauration

Participation à l'achat d'une struc-

ture « JEUX » pour la cour de

Création du terrain multisports

ET DEMAIN?

Travaux de réfection de l'acoustique du restaurant scolaire Achat d'un 3^{ème} tableau numérique pour la classe des CM2



l'école maternelle.









11500

Repas servis

130 Enfants

inscrits aux repas 3à4,96€

Pause Méridienne **Selon QF** (Coût réel 10€)

86%

Taux remplissage **ZEBULON**

180

Enfants accueillis à **ZEBULON**

11 à 20€

Journée Zébulon selon QF (coût réel 35€)



50% des personnes sondées (adultes et ados) fréquentent le Mixage Café ;

elles expriment dans la grande majorité (90%) leurs satisfactions.

Elles y viennent en moyenne une fois par semaine, principalement pour « rencontrer les autres », « apprendre , partager des savoirs » et « pratiquer une activité ».

Les souhaits d'amélioration portent sur le fonctionnement : souhait d'y trouver la presse, d'aménager un coin bébé et une table de change, d'améliorer la communication, d'avoir plus de jeux extérieurs, des chaises moins bruyantes...

Sont également suggérées de nouvelles activités : activités pour les parents et leurs jeunes enfants, ateliers chant, du sport et des sorties intergénérationnelles...

Le Mixage café a vu le jour en avril 2016, en réponse au sondage de besoins réalisé en 2015 : les habitants exprimaient le besoin de rencontres intergénérationnelles, d'activités de proximité et d'un lieu « habitants » multifonctionnel.

Mise en place par les membres du CCAS, en partenariat avec les habitants, cette structure est entièrement gérée par le CCAS. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 18h avec 3 salariés qui s'y relayent.

2 temps d'accueil distincts sont proposés :

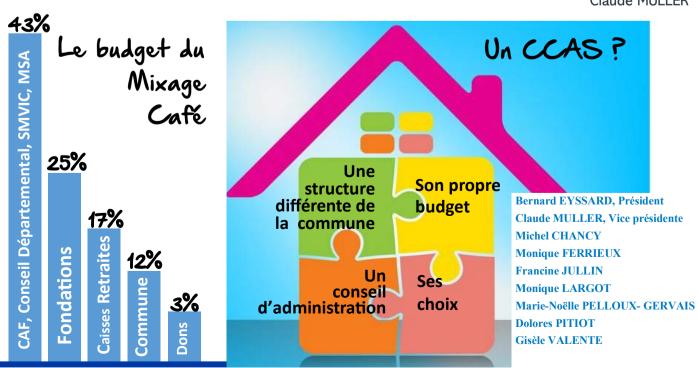
Pour tous les âges En après-midi, ouverte à tous, petits et grands, sans inscription préalable. Chacun vient au rythme qu'il souhaite : juste un moment pour prendre une boisson, discuter, jouer ou participer à une activité. Car des activités, il y en a vraiment pour tous les goûts : cuisine, couture, informatique, café philo, jardin, atelier bien-être, randonnées, café gourmand etc...Elles sont en majorité proposées par des bénévoles désireux de partager leurs passions.

Pour les adolescents (11 à 16 ans) : des rencontres spécifiques leur sont dédiées tous les vendredis soirs de 18h30 à 21h30, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Avec 3100 visiteurs dans l'année et 2 ans de fonctionnement, il s'est avéré judicieux de faire un bilan, de sonder les habitants sur leurs perceptions de la structure, leurs attentes et les améliorations à apporter.

Dans le même temps, la CAF a pris la décision d'agréer le Mixage Café « espace de vie sociale » à partir de Janvier 2019, (c'est-à-dire un mini centre social), ce qui lui apportera à la fois une reconnaissance et un soutien financier pérenne.

Claude MULLER



Pour Les adolescents, les « soirées ou temps spéci-

fiques ados » sont très appréciés mais ils expriment aussi un grand intérêt aux rencontres intergénérationnelles : « pouvoir faire des activités ensemble ». Pour améliorer l'accueil ados, ils proposent des sorties et des camps.

Dans la grande majorité, Les habitants qui ne fréquentent pas le Mixage café disent ne pas avoir le temps. Ils regrettent les horaires restreints, parfois incompatibles avec un emploi et proposent des ouvertures en soirées ou le samedi.

20% des sondés ne fréquentent pas la structure, soit par crainte « n'ose pas », « difficile de franchir la porte » soit par manque de mobilité « pas de moyen de locomotion pour venir ».

D'autres encore croient que cette structure n'est pas faite pour eux :« c'est pour les jeunes » ou « c'est pour les anciens ».

Un aménagement pour les tout-petits

Dans le cadre de l'agrément Espace de vie sociale, la CAF propose de nous verser une subvention pour l'achat de matériel. C'est pourquoi, le CCAS envisage début 2019 d'installer une table de change, un coin spécial bébés et des jeux pour les tout-petits.

Réorganiser la structure

La nouvelle extension destinée aux activités ados étant maintenant terminée, le Mixage

Café a pu réaménager les locaux.

Le local ados est utilisé en journée (sauf vacances scolaires) pour l'atelier informatique animé par Geoffrey 3 fois par semaine, pour les cafés philo et les ateliers bien-être ainsi que pour toutes les activités qui demandent de la concentration et du calme. De ce fait d'autres activités peuvent se dérouler en même temps dans la 2ème salle d'accueil en limitant le bruit. Pour répondre aux demandes et aux besoins exprimés, un groupe de travail, composé d'habitants, de salariés, de membres du CCAS et d'élus s'est réuni à plusieurs reprises en vue de proposer des améliorations et de structurer les actions à venir.

Tout ce travail a été répertorié

dans un dossier « projet social 2019 » qui sera accessible prochainement sur le blog du Mixage Café : mixagecafe.wix.com/ccas.

Pur Vous le Microge Cafe c'est ...

posées par des habitants : monde etc. De nouveaux projets verront le jour en 2019 et viendront compléter les activités actuelles qui seront maintenues. En voici quelques uns :

fonctionnement:

- Des actions citoyennes avec
 « Poubel' la vie » pour une sensibilisation aux déchets,
- Des projets à destination des jeunes parents et de leurs bébés,
 - Un café philo pour les ados,
- Jeunes d'hier et d'aujourd'hui pour partager les expériences de chacun,

ainsi que de nouvelles activités pro-Activités Zumba, Aïkido, cuisine du

Repenser le fonctionnement

Les questions relatives à l'ouverture du lieu ont été réfléchies, avec comme perspectives une amplitude horaire plus importante en été et des ouvertures ponctuelles le samedi soir, qui seront affinées en fonction de la fréquentation.

Les adultes sont nombreux à demander une soirée sans enfant ; aussi dans un 1er temps, nous vous proposons une 1ère soirée « repas partagé » (chacun apporte à manger et à boire)

> Samedi 10 Novembre 2018 à partir de 18h



Pour vous le Mixage Café, c'est

« Le lieu du possible » « Un lieu pour apporter mon aide » « Je passe de belles après-midis, je rencontre plein de monde et c'est super » « Les soirées ados, c'est génial »

« Des bouffées d'oxygène, des relations pleines de respect et de chaleur »

« J'aime bien faire des activités avec les personnes âgées »

« Apprendre des autres et ensuite apprendre aux autres »

« convivial »

« Un moven

d'avoir une vie

« Un lieusanscon-trainte »

« Le système de participation me met à l'aise »

« On a créé de vrais liens »

« Ce qui me plait, c'est de n'avoir pas de contraintes, je peux venir quand je peux sans que ça pose un problème » sociale quand
on ne travaille
pas »

« Rencontrer des

enfants, discuter avec

des ados et des

« De bons moments où chacun peut trouver sa place »

« Du lien, un espace jeux pour les enfants, un sentiments d'appartenance au village »

« Ca me fait du bien d'être utile » « De grands moments de plaisir » anciens, être dans la
vraie vie, celle du partage »

tage »

« Pour mes enfants, un super endroit où ils viennent avec plaisir, ils sont plus sensibles à des valeurs comme la solidarité et le respect »

« L'occasion de rencontrer toutes les générations, tous les milieux et c'est très riche »

«Patriquer une activité » « Un bon remède à la solitude »

« Le lien social, le plaisir de partager et d'apprendre. Donne envie d'aider les autres. Un bien-être moral au travers des échanges et des rencontres »

« Beaucoup de chaleur, tout le monde se côtoie, il n'y a pas d'a priori »

« Un vrai lieu où se poser » « Important pour moi, il me permet de sortir et il permet à l'enfant que je garde de se familiariser avec les autres » « De belles rencontres, on se sent soutenu et c'est très agréable de croiser ensuite des gens qui nous disent bonjour dans d'autres lieux. »

« Un endroit où je viens avec mon fils, pour rencontrer d'autres mamans »

« Monter des projets »